

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>



Paris, le 20 mai 2024

Communiqué de soutien pour la population de Kanaky Nouvelle-Calédonie et pour les professionnel.les de la PJJ mis à disposition.

Nous avons appris vendredi que les locaux d'un service de milieu ouvert de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJ), créée en novembre 2016, pour lequel des agent.es de la PJJ sont mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie avaient été incendiés. Tout semble être parti en fumée, les locaux, le matériel, les dossiers et certains véhicules administratifs.

Alors qu'une vague de violences et de dégradations embrase le pays, principalement sa capitale Nouméa, les agent.es mis à disposition se trouvent actuellement dans une profonde angoisse et une incertitude quant à leur avenir professionnel. Face à cette situation anxiogène et inquiétante, nous déplorons pour l'heure l'absence de réaction de la DPJJ. Nous avons interpellé la DPJJ pour que la situation de ces personnels puisse faire l'objet d'un temps de dialogue social en urgence, de manière à apporter des premières réponses. Il faut absolument pouvoir commencer à envisager les perspectives professionnelles à venir. Mais surtout, nous avons demandé à la DPJJ de pouvoir leur proposer dans les plus brefs délais, un temps d'échanges avec l'administration pour leur permettre de se rassurer sur les points les plus urgents.

Le contexte politique et social est évidemment particulièrement tendu et ne permet pas aujourd'hui d'envisager des voies d'apaisement. Par la remise en cause du gel du corps électoral, élément clé de la représentativité du peuple kanak dans les institutions calédoniennes, l'Etat a créé les conditions pour que ces événements se produisent. En voulant livrer le pays à un seul camp, celui des loyalistes, le gouvernement a rompu l'équilibre trouvé par les accords de Nouméa et de Matignon, qui avaient permis d'envisager la poursuite du processus de décolonisation sur une base consensuelle et dans la perspective d'un destin commun à l'ensemble des populations vivant sur ce territoire, tout en préservant le droit à l'autodétermination du peuple Kanak.

En réaction, nous assistons au soulèvement légitime d'une jeunesse kanak sans autre perspective que la relégation et l'assignation sociale. Le désarroi et la souffrance qui s'expriment doivent être entendus. Malheureusement le sang a déjà coulé. Le chef de l'Etat et son gouvernement en portent une lourde responsabilité. Seul un geste politique fort de retrait du texte de révision constitutionnelle pourrait ramener rapidement le calme et le dialogue.

Par ailleurs, nous craignons fortement les décisions judiciaires pour les jeunes concernés par ces révoltes, qui risquent d'être lourdement condamnés. Comme lors des révoltes urbaines dans l'hexagone, c'est le travail éducatif qui va compter et on peut imaginer qu'il va être particulièrement complexe dans ce contexte tendu. L'absence de perspectives pour les jeunes en Kanaky Nouvelle-Calédonie, conjuguées à l'absence de véritables réponses en termes d'insertion et de prises en charge psychologiques, risque d'aggraver encore davantage la situation sociale qui est déjà explosive.